



**RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES
MRC DE ROUSSILLON
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le 20 octobre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 20 octobre 2022, à 19 h 30, au Centre municipal Aimé-Guérin situé au 5365, boulevard Saint-Laurent à Sainte-Catherine.

SONT PRÉSENTS :

Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine et présidente
M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant et vice-président
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Daniel Grenier, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Sylvain Bouchard, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Jocelyne Bates.
Me Linda Espera, greffière, agit à titre de secrétaire.

Sont également présents :

M. Claude Brosseau, directeur et trésorier
Me Linda Espera, greffière

1.0 Ouverture de la séance

La présidente souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19 h 33.

**84-10-22 Adoption de l'ordre du jour
2.0**

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte appuyé par monsieur Martin Gélinas et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 10.1.

ADOPTÉE

**85-10-22 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2022
3.1**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer appuyé par monsieur Sylvain Bouchard et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 septembre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

**86-10-22 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2022
3.2**

Il est proposé par madame Chantale Boudrias appuyé par monsieur Normand Dyotte et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 octobre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

87-10-22 **Lettre d'entente avec l'Association des pompiers de la Régie ayant pour objet**
4.1 **l'ajout d'un huitième (8^e) salarié temporaire sur les équipes de travail –**
Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU'une partie du personnel de l'Association des pompiers de la Régie doit être relocalisée en raison des travaux nécessaires à la caserne de la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT QUE, selon les plans d'attaque, quatre (4) effectifs doivent intervenir avec une unité d'intervention;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent pour ajouter un huitième (8^e) salarié temporaire sur les équipes de travail durant la période des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de signature émise par les membres du comité de relations de travail et par la direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Grenier appuyé par monsieur Sylvain Cazes et il est unanimement résolu :

D'ENTÉRINER l'entente, concernant l'ajout d'un huitième (8^e) salarié temporaire sur les équipes de travail, intervenue entre la Régie et l'Association des pompiers de la Régie, laquelle entente sera effective au plus tard le 31 octobre 2022;

D'AUTORISER la présidente, ou en son absence le vice-président, et le directeur, ou en son absence la greffière, à signer, pour et au nom de la Régie la lettre d'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE

88-10-22 **Addendum numéro un (1) à l'entente relative à la fourniture de services**
7.1 **d'entretien et de réparation mécanique avec la Ville de Candiac – Autorisation de**
signature

CONSIDÉRANT l'entente concernant la fourniture de services d'entretien et de réparation mécanique (« l'Entente ») signée entre la Régie et la Ville de Candiac le 30 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter des modalités en lien avec l'ajout d'une « assurance garagiste » à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer appuyé par monsieur Jean-Michel Roy et il est unanimement résolu :

D'AUTORISER la présidente, ou en son absence le vice-président, et le directeur, ou en son absence la greffière, à signer, pour et au nom de la Régie, l'Addendum numéro un (1) à l'entente relative à la fourniture de services d'entretien et de réparation mécanique avec la Ville de Candiac.

ADOPTÉE

89-10-22 **Offre de vente du lot 6 419 451 du cadastre du Québec de la circonscription**
7.2 **foncière de La Prairie par la Ville de Candiac – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a adopté le Règlement numéro 2022-08-01 décrétant une dépense de 1 175 000 \$ et un emprunt de 1 175 000 \$ pour l'acquisition du lot 6 419 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie, l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale du sol ainsi que la conception architecturale afin de construire une caserne incendie à Candiac le 25 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a reçu l'approbation du conseil municipal des trois villes qui font partie de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a fait parvenir à la Régie une offre de vente du lot 6 419 451 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de La Prairie en date du 12 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Gélinas appuyé par monsieur Sylvain Cazes et il est unanimement résolu :

D'ACCEPTER l'offre de vente du lot 6 419 451 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de La Prairie de la Ville de CANDIAC dont le montant total et final de la transaction s'élève à 1 030 375 \$;

D'AUTORISER la présidente, ou en son absence le vice-président, et le directeur, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Régie l'offre de vente du lot 6 419 451 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de La Prairie.

ADOPTÉE

90-10-22 **Approbation des paiements et salaires émis**
8.1

Il est proposé par madame Chantale Boudrias appuyé par monsieur Sylvain Bouchard et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des salaires au montant de 1 575 019,05 \$ déposée séance tenante et couvrant la période du 11 juillet 2022 au 2 octobre 2022;

D'APPROUVER la liste des paiements émis au montant de 47 049,39 \$ déposée séance tenante et couvrant la période du 1^{er} au 31 août 2022 ainsi que la liste des paiements émis au montant de 123 537,14 \$ couvrant la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

91-10-22 **Disposition de biens meubles à titre onéreux**
8.2

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte appuyé par monsieur Jean-Michel Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des biens meubles à disposer déposée séance tenante et d'autoriser le directeur à disposer des biens qui s'y trouvent.

ADOPTÉE

9.0 **Affaires diverses et dépôt de documents**

9.1 **Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec sur la transmission du rapport financier 2021 à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation**

Le directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, dépose le rapport d'audit sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) transmis par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec le 14 mars 2022.

10.0 **Affaires nouvelles**

92-10-22 **Bail de sous-location avec la Ville de Sainte-Catherine – Autorisation de signature**
10.1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine convient de louer à la Régie les locaux situés dans l'immeuble dont l'adresse est le 5880 rue Saint-Laurent, Sainte-Catherine (ci-après le « Bâtiment ») après le départ de la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Grenier appuyé par madame Chantale Boudrias et il est unanimement résolu :

D'IMPUTER cette dépense à même l'excédent de fonctionnement affecté par le conseil d'administration aux projets futurs aux termes de la résolution numéro 17-04-21;

D'AUTORISER le vice-président, et le directeur, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Régie un Bail de sous-location avec la Ville de Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

11.0 Période de questions

Il est procédé à une période de questions. Un citoyen demande à être entendu :

Intervenant	Sujets
M. Michel Vachon	Bail de sous-location avec la Ville de Sainte-Catherine Lettre d'entente avec l'Association des pompiers Lot 6 419 451 du cadastre du Québec Équipements des pompiers

93-10-22 Levée de la séance 12.0

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Martin Gélinas appuyé par monsieur Normand Dyotte et résolu unanimement de lever la séance à 19 h 44.

ADOPTÉE

Jocelyne Bates
Présidente

Linda Espera, notaire
Greffière